



11 juillet 2002

Retrait de lots de spécialités contenant des extraits de poudre de pancréas d'origine porcine indiquées dans le traitement d'appoint des troubles dyspeptiques ou des œdèmes post-traumatiques ou post-opératoires

Suite à la réévaluation de la sécurité virale des spécialités contenant des extraits de poudre de pancréas d'origine porcine, le rapport efficacité/sécurité s'est révélé défavorable pour les spécialités indiquées dans le traitement d'appoint des troubles dyspeptiques ou des œdèmes post-traumatiques ou post-opératoires.

En effet, le parvovirus porcin peut être présent dans ces extraits. Bien que ce virus ne soit pas reconnu comme étant transmissible à l'homme ni pathogène pour celui-ci, la détection du Parvovirus porcin peut indiquer la présence d'autres virus d'origine animale. L'AFSSAPS a donc suspendu les AMM de ces spécialités. **Tous les lots sont retirés du marché.**

[Information complémentaire](#)

Les données figurant dans HosmaT sont présentées uniquement pour faciliter l'accès des professionnels à l'information essentielle. Aux fins d'interprétation et d'application, seule fait foi la publication de l'AFSSAPS.

site : <http://www.pharmacovigilance.org>